

**LISTE DE BUREAUX D'ETUDES POUR ETUDES DE FAISABILITE A LA PARCELLE
POUR L'APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

LISTE NON EXHAUSTIVE ET PUREMENT INDICATIVE

SOCIETE Contact	ADRESSE	CP	VILLE	TELEPHONE	E-MAIL
RHONE					
Aménagement Géologie Environnement AGE	1 av. du Chateau	69340	FRANCHEVILLE	04 78 34 97 35	agesarl@wanadoo.fr
Analyse et expertise de sol France AESF	10 rue de la Navarre	69350	LA MULATIERE	04 26 01 72 49	g.leriche@aesf-lyon.fr
DIASTRATA	4760 route de Strasbourg	69140	RILLEUX LA PAPE	04 78 68 27 99	contact@diastrata-sa.com
EKS	Le Morgon	69640	LACENAS	04 74 67 47 40 06 85 21 65 17	info@hydrologie.com
LOIRE					
AG'EAU	40 impasse de la tréfilerie	42740	St Paul en Jarez	06 77 17 74 61	be.agueau@gmail.com
C2eaux		42		07 69 59 66 13	C2eaux@gmail.com
CELIGEO	Impasse de l'industrie	42420	LORETTE	04 77 94 26 70	devis@celigeo.fr
CESAME	Z.A. du Parc - secteur Gampille	42490	FRAISSES	04 77 10 12 10	contact@cesame-environnement.fr
GENIE Géologique 2G	10 rue Thimonnier	42100	ST ETIENNE	04 77 25 73 77	2G@geniegeologique.fr
Holocène environnement	14 rue Marcel Sembat	42100	ST ETIENNE	04 77 74 09 41	contact@holocene.fr
AIN					
AF PREVENTION Dpt Assainissement et filiales Thomas RIBAUT	78 route de Chatillon sur Chalaronne	01240	MARLIEUX	06 13 17 53 17	afprevention@hotmail.fr

**Liste non exhaustive de bureaux d'études spéciale
filière de traitement par filtres plantés**

SOCIETE Contact	ADRESSE	CP	VILLE	TELEPHONE	E-MAIL
AQUATIRIS Hydrorestore Kelly DUCLOUX	ZAE de la Chatimbarbe	43200	YSSINGEAUX	04 63 89 90 16 06.77.49.14.18	kelly.ducloux@hydrorestore.fr
AQUATIRIS - jardin d'Hyvert- Hugues HYVERT	388 route de la Sarrée	69860	ST CHRISTOPHE	06 8747 97 00	Hugues.hyvert@aquatiris.fr
AQUATIRIS - UN MONDE DE ROSEAUX Jérôme GUINET	2 chemin du Fan	38150	LA CHAPELLE DE SURIEU	06 16 51 83 69	jerome.guinet@aquatiris.fr
BLUESET	150 avenue des Ferrailles ZA les Ferrailles	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	04 84 36 00 00	contact@blue-set.com

- NB : - Il ne s'agit pas d'entreprises agréées par le Conseil Général du Rhône ou de la Loire.
- Le pétitionnaire reste totalement libre de faire appel à un organisme qui n'apparaît pas dans cette liste.
 - Le pétitionnaire reste seul responsable des résultats de l'étude quel que soit l'organisme choisi.
 - **Lors des demandes de devis :**
 - * Bien distinguer l'étude de sol (plusieurs sondages pédologiques et tests de perméabilité), la prescription de la filière, et enfin son dimensionnement ;
 - * Vérifier auprès des prestataires potentiels, s'ils possèdent une assurance responsabilité civile professionnelle en matière de prescription pour l'assainissement non collectif.

Il est possible de faire des études partielles (3 tests de perméabilité minimum) pour simplement définir l'exutoire de la filière déjà choisie mais pas pour les filtres plantés ou tranchée d'épandage, mais très peu de bureaux d'étude le proposent (exutoire : tranchée ou lit d'infiltration, fossé, cours d'eau, ...) mais très peu de bureaux d'étude le proposent

Ci joint un site où tout est répertorié

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/installations-d-assainissement-non-collectif-r83.html>

L'étude de sol est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022 sur toute parcelle en zone humide ou bordée par un cours d'eau ou sur zone de périmètre de captage en eau potable ou en cas de doute ou complexité du site.

Une charte a été réalisée par nos services pour avoir des rapports homogènes, veuillez à ce que le bureau d'étude la respecte.